



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

### EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 31  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.012/D

**OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2025**

**SEANCE DU 27/03/2025**

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,  
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,  
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,  
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,  
Madame Evelyn BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,  
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,  
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,  
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,  
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,  
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

**Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex**

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : [monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr](mailto:monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr) - [www.brunoy.fr](http://www.brunoy.fr)

*Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire*

SEANCE DU 27/03/2025

**OBJET :** FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2025

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU, les articles 1636B sexies et suivants du code général des impôts déterminant les modalités du vote des taux des impôts locaux par les assemblées locales,

VU la loi 2019-1479 des finances 2020 et notamment son article 16 portant aménagement de la fiscalité locale,

VU l'article 1640 G-I du code général des impôts modifiés par l'article 16 de la loi de Finances 2020 stipulant que le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatif à l'année 2021 est égale à la somme des taux communaux 2021 et le taux départemental 2020 appliqué sur le territoire,

CONSIDERANT que la Ville n'a pas augmenté ses taux de fiscalité directe depuis 2021,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de ne pas alourdir la pression fiscale et de préserver à nouveau le pouvoir d'achat des habitants et par conséquent de se prononcer en faveur du maintien des taux d'imposition pour 2025.

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

**28 Voix Pour, 3 Voix Contre, 4 Abstentions**

SEANCE DU 27/03/2025

**OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2025**

**ARTICLE 1 : FIXE** le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2025 de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 40,33 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33,27 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,73 %

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/03/2025

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 31/03/2025

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.012/D

Objet de l'acte : FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2025

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 2 - Fiscalite

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU\_DE\_24574\_1-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_24574\_1

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025